



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

VB/ADC

Dossier suivi par :  
Valérie BERTOUX

Secrétaire Générale de l'Académie  
adjointe

Directrice des Relations et des  
Ressources Humaines

Tél. : 03 22 82 37.18

Fax. : 03 22 92.82.12

Mél. : ce.rectorat@ac-amiens.fr

Maryse BURGER  
Médecin conseiller technique

Tél. : 03 22 82 39 25

Mél. : ce.ctms@ac-amiens.fr

Alain BARBIER  
Inspecteur santé et sécurité au travail

Tél. : 03 22 82 37 91

Mél. : alain.barbier@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00  
du lundi au vendredi

Amiens, le 26 janvier 2015

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS Chancelier des universités

à

- Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs académiques des services départementaux  
de l'Education nationale
- Mesdames et Messieurs les IEN du 1<sup>er</sup> degré
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
public et directeurs des établissements privés (sous contrat)
- Mesdames et Messieurs les conseillers  
et conseillers techniques
- Mesdames et Messieurs les délégués académiques
- Mesdames et Messieurs les chefs de division
- Madame et Messieurs les directeurs des instituts du  
CNED
- Mesdames et Messieurs les IA-IPR
- Mesdames et Messieurs les IEN ET et EG
- Mesdames et Messieurs les IEN-IO

**Signalé**

**Objet :** relance plan d'action amiante.

**P. J. :** 1

La protection générale de la santé des personnels de l'Education nationale, obligation de l'employeur, constitue une préoccupation constante du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A cet effet, celle des personnels susceptibles d'être exposés à certains risques professionnels, tels que les agents chimiques dangereux, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), doit être préservée.

En 2005, le plan amiante avait permis d'engager des actions pour la protection des agents pouvant être ou avoir été exposés à l'inhalation de poussières d'amiante, par leur sensibilisation aux dangers d'une telle exposition et par un recensement des personnels concernés, afin de leur proposer un suivi médical adapté.

Je vous rappelle que de tels risques doivent être transcrits dans le DUER de votre structure.

De récentes instructions ministérielles avisent les académies de la relance d'une information, et d'un suivi médical professionnel des agents exposés aux fibres d'amiante, dès lors qu'ils ont exercé un métier ou une discipline figurant dans la liste ci-jointe.

✍

En effet, ces personnels seront informés par mes soins du risque d'exposition, du fait leur activité professionnelle, au plus tard un an avant l'âge légal de leur départ en retraite.

Il leur sera alors loisible, sur leur demande, de rencontrer le médecin de prévention, qui pourra leur proposer un dispositif de surveillance médicale appropriée. Si le risque d'exposition s'avère réel, une fiche/attestation d'exposition leur sera délivrée par l'employeur.

Je vous précise que les collectivités territoriales propriétaires des bâtiments ont été invitées par la direction générale des collectivités locales à vous communiquer les dossiers techniques amiante ou fiches récapitulatives de ce dossier.

Les services de Monsieur Alain BARBIER, inspecteur santé et sécurité au travail (tél. : 03.22.82.37.91 - mél. : [alain.barbier@ac-amiens.fr](mailto:alain.barbier@ac-amiens.fr)), du docteur Maryse BURGER, médecin conseiller technique académique (tél. : 03.22.82.39.25 - mél. : [ce.ctms@ac-amiens.fr](mailto:ce.ctms@ac-amiens.fr)) , de Monsieur Jean-Marc POIRIÉ, ingénieur régional de l'équipement (tél. : 03.22.82.39.41, mél. : [jean-marc.poirie@ac-amiens.fr](mailto:jean-marc.poirie@ac-amiens.fr)) et de Madame Amandine DELIGNIERE, adjointe à la DRRH (tél. : 03..22.82.69.73 ou mél. : [drh@ac-amiens.fr](mailto:drh@ac-amiens.fr)) selon la nature de la sollicitation, se tiennent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires utiles.

Je vous remercie de votre concours à la politique académique de prévention des risques professionnels, en faveur des personnels de l'éducation nationale.

**Pour le Recteur et par délégation  
Le secrétaire générale de l'académie**



**Grégory CHEVILLON**

## **Liste des métiers et disciplines ayant exposé ou exposant aux poussières d'amiante**

### **Personnels Techniques**

Techniciens de laboratoire et adjoints techniques de laboratoire

Techniciens de l'éducation nationale et adjoints techniques des établissements d'enseignement

### **Disciplines de recrutement des enseignants du second degré**

Art du métal	Génie mécanique maintenance véhicules
Art du verre et de la céramique	Laboratoire
Arts du décor architectural	Maçonnerie
Arts du feu	Maçonnerie gros oeuvre
Bijouterie	Maintenance des aéronefs
Carrelage mosaïque	Maintenance des bateaux de plaisance
Céramique	Maintenance réseaux bureautique télématique
Charpente navale	Mécanique agricole
Constructions métalliques	Mécanique automobile
Couverture	Mécanique et électricité auto
Education physique et sportive	Moulage noyau
Enseignes lumineuses	Peinture revêtements
Ferronnerie d'art	Peinture vitrerie
Fonderie	Physique appliquée
Forge estampage	Physique chimie
Frigoriste industrie du froid	Physique et électricité appliquée
Froid et climatisation	Plâtrerie
Génie chimique	Productique, traitement thermique et métallurgique
Génie civil	Prothèse dentaire
Génie civil construction réalisation ouvrage	Sciences physiques
Génie civil équipement technique énergie	Sciences physiques option chimie
Génie civil - structures et ouvrages	Sciences physiques option physique
Génie électrique	Sciences physiques physique appliquée
Génie électrique électronique	Sciences physiques procédés physico-chimiques
Génie électrique électrotechnique	Solier moquettiste
Génie électrique électronique automatique	Techniciens verriers
Génie électrique électrotechnique énergie	Transformation de la matière et de l'énergie
Génie industriel plastique et composite	Verrerie scientifique
Génie industriel verre et céramique	

Amiens, le 13 février 2015



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**  
**Chancelier des universités**

à

«Nom\_Prénom»

s/c du chef d'établissement

«Etablissement»

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

VB/ADC

Dossier suivi par :  
Valérie BERTOUX

Secrétaire Générale de l'Académie  
adjointe

Directrice des Relations et des  
Ressources Humaines

Tél. : 03 22 82 37.18

Fax. : 03 22 92.82.12

Mél. : ce.rectorat@ac-amiens.fr

Maryse BURGER  
Médecin conseiller technique

Tél. : 03 22 82 39 25

Mél. : ce.ctms@ac-amiens.fr

Alain BARBIER  
Inspecteur santé et sécurité au travail

Tél. : 03 22 82 37 91

Mél. : alain.barbier@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00  
du lundi au vendredi

**Objet :** Information des personnels de l'éducation nationale susceptibles d'avoir été exposés aux fibres d'amiante du fait de leur activité professionnelle.

**Ref. :** BOEN n°42 du 17/11/2005.

Du fait du métier que vous exercez ou avez exercé, ou de la discipline que vous enseignez ou avez enseignée, vous êtes susceptible d'être ou d'avoir été exposé (e) aux fibres d'amiante, au cours de votre activité professionnelle à l'Education nationale.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre contact avec le secrétariat de la médecine de prévention départementale :

- Médecin de prévention de l'Aisne, Monique VILLETTE, tél. : 03.23.26.20.67, mél. : [monique.villette@ac-amiens.fr](mailto:monique.villette@ac-amiens.fr)
- Médecin de prévention de l'Oise, Jean-Pierre PORCHER, tél. : 03.44.06.45.85, mél. : [jean-pierre.porcher@ac-amiens.fr](mailto:jean-pierre.porcher@ac-amiens.fr)
- Médecin de prévention de la Somme, Véronique PODVIN, tél. : 03.22.82.37.56, mél. : [veronique.podvin@ac-amiens.fr](mailto:veronique.podvin@ac-amiens.fr)

Si votre situation le justifie, une surveillance médicale particulière pourra vous être proposée, conformément à la représentation et aux recommandations en vigueur et une attestation d'exposition à l'amiante pourra être remise.

Mes services (coordonnées dans le cartouche du présent courrier), selon la nature de votre sollicitation, se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires utiles.

**Pour le Recteur et par délégation**  
**Le secrétaire générale de l'académie**

**Grégory CHEVILLON**

Copie : 3MP, MCTA, DPE, DPAE, ISST